



Question d'expulsion et de saisie de véhicule

Par **bridjet**, le **01/07/2016** à **11:35**

bonjour après être passée en jugement le 19 mai dernier pour une grosse dette locative 13000 euros (dossier compliqué) j'ai pris un avocat avec lequel j'ai obtenu un délai de quatre mois avant d'être expulsée hors de chez moi je n'ai pas reçu en main propre l'acte d'huissier que mon avocat m'a envoyée par mail. d'après tout ce que j'ai pu lire et les dires de mon avocat tant que je ne reçois rien de la part de l'huissier enfin l'acte exécutoire, la décision n'est pas applicable? est-ce vrai? donc si je n'ai pas reçu l'acte je ne serai pas expulsable durant ce délai et au-delà? c'est-à-dire au premier novembre je ne serai plus expulsable? et mon autre question est: j'ai un emploi à temps partiel 500 euros mon avocat m'a conseillé de laisser la somme de 300 euros sur mon compte pour éviter la saisie du compte bancaire est-ce exact? et deuxième question je possède un véhicule qui aura sept ans en janvier une petite voiture Toyota toujours cotée. mais quand dans mon travail elle m'est indispensable car je transporte des personnes âgées et invalides risque-t-il de me la saisir? doit-je faire valoir cet état auprès du juge avant la saisie, quoi qu'il en soit j'ai mis ma voiture hors d'atteinte pour éviter la saisie. voilà j'espère que j'ai été assez claire dans mes explications. j'ai tellement de questions et mon avocat un peu rude et un peu expansif j'ai toujours l'impression de déranger. merci d'avance pour vos réponses cordialement